

Ordre du jour

1. Ouverture de séance
2. Intervention du Pr Régis Aubry
3. Situation sur la Maison de Vie
4. Propositions d'évolution de l'association
5. Présentation des statuts modifiés, vote
6. Présentation du règlement intérieur, vote
7. Election du Conseil d'Administration
8. Information sur le fonctionnement de l'association
9. Questions diverses

1-Ouverture de la séance à 20 h 45 par Laure Hubidos, Présidente de l'association

LH remercie l'ensemble des participants à cette AGE et particulièrement les bénévoles de leur nouvelle implication dans l'association et dans la préparation de l'ouverture de « La Maison de Vie ». Elle indique que dans le contexte de l'ouverture de la MDV l'association Carpe Diem doit faire l'objet d'une restructuration. Cette AGE a pour objectif de redéfinir les statuts, l'organisation du Bureau et du CA et de valider un règlement intérieur. Elle rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation ont la possibilité de participer aux votes lors de cette assemblée.

Nelly Souverain, Secrétaire de Carpe Diem, effectue l'appel des adhérents présents et le comptage des pouvoirs :

25 Membres présents

Barde Annick
Berda Françoise
Bergeret Véronique
Chick Sylvie
Da Costa Gilles
Genelier Carole
Gheidene Nicolas
Grancini Jean-Louis
Grandjean Laetitia
Guele Nathalie
Hubidos Laure
Huot-Marchand Maud
Jacqueson Sabine
Kasmi Dominique
Lallemand Frédéric
Loichot Brigitte
Macé Bertille
Maéder France
Pourchet Chantal
Prost Isabelle
Renard Catherine
Renard Jean-Baptiste
Souverain Nelly
Vive Elisabeth
Voide Nathalie

9 Membres excusés avec pouvoir

Barthelet Chantal excusée, pouvoir à Sabine Jacqueson
Capelli Roselyne excusée, pouvoir à Nelly Souverain
Chupin Antoine excusé, pouvoir à Bertille Macé
Chupin Gilbert excusé, pouvoir à Gilles Da Costa
Chupin Laurence excusée, pouvoir à Frédéric Lallemand
Chupin Ségolène excusée, pouvoir à Jean-Baptiste Renard
Chupin Tiphonie excusée, pouvoir à Catherine Renard
Giraud-Telme Catherine excusée, avec pouvoir à Laure Hubidos
Wokowski Hélène excusée, pouvoir à Laetitia Grandjean

1 membre excusé

Curlier Brigitte excusée

LH rappelle du but de l'association : depuis sa création, en 2004, l'association Carpe Diem avait pour objet de porter juridiquement et soutenir le projet de MDV.

La MDV est aujourd'hui en passe de démarrer son activité, aussi l'association doit être structurée et ses missions revues compte tenu de ce nouveau contexte.

2-Intervention du Pr Régis Aubry

*Responsable du département douleurs - soins palliatifs du CHU de Besançon
Coordinateur du Programme national de développement des soins palliatifs,
Président de l'Observatoire national de la fin de vie*

Le Professeur Aubry fait une présentation du rapport relatif à l'état des lieux du développement des soins palliatifs en France qu'il vient de remettre au Président de la République. Ce rapport fait apparaître des insuffisances en matière de soins palliatifs.

Compte tenu des progrès de la médecine et du vieillissement de la population de plus en plus de personnes vivront de plus en plus longtemps avec des pathologies graves mais ne nécessitant pas forcément une hospitalisation. La réponse apportée par le système de santé pour la prise en charge de ces personnes n'apporte pas encore assez de réponse à la question du comment et où vivront ces personnes.

La distension des liens dans la société crée l'isolement, le manque d'accompagnement des plus vulnérables et de leurs proches mettent en évidence la nécessité de repenser la fin de vie et la vulnérabilité dans sa globalité dans une approche humaniste et sociétale.

Au titre de sa mission au sein du ministère de la Santé, le Pr Aubry a été chargé par le Président de la République d'élaborer un Programme de Développement des Soins palliatifs.

Dans le cadre de ce programme un certain nombre de mesures ont été définies dont l'expérimentation du dispositif de maisons d'accompagnement. (AXE 1 – mesure IX « Expérimenter le dispositif de maisons d'accompagnement). A ce titre 3 projets ont été retenus (« La Maison de Vie » à Besançon, « La Maison Lionel » en Ardèche et « L'oasis » en Haute Garonne) suivant un cahier des charges défini par le ministère dont celui de « La Maison de Vie » à Besançon.

Le concept de maison d'accompagnement a pour objectif de développer des lieux pour l'accompagnement de la souffrance des personnes en situation de soins palliatifs ne nécessitant pas une hospitalisation et ne pouvant rester à domicile. Il y a dans cette démarche une volonté forte de démedicaliser la fin de vie et d'en faire un enjeu de société afin que ces personnes qui aujourd'hui se sentent exclues soit pleinement intégrées d'un point de vue humain et social dans toutes ses dimensions.

Durant les deux d'expérimentation, les trois projets retenus sont financés pour une part importante par le ministère de la Santé. Toutefois, la fin de vie et la prise en charge de personnes vulnérabilisées par leur maladie n'est pas qu'une question gouvernementale mais une question sociétale.

Au terme de la période expérimentale de deux ans, l'objectif du Ministère de la santé est d'évaluer les trois expérimentations, suivant une grille d'indicateurs préalablement définis en avec les porteurs de projets, et d'étendre ce concept sur le territoire national si cette expérimentation s'avère concluante tant en termes humain, économique, etc...

En Franche-Comté, Régis Aubry rappelle que L.Hubidos se bat depuis 8 ans pour qu'aboutisse le projet de « La Maison de Vie ». Il se félicite de la mobilisation qu'il y a autour de la MDV. C'est l'union de toutes ces énergies qui fera la réussite de ce projet. Régis Aubry souligne également que c'est sur la durée qu'il faudra être là pour permettre la pérennisation de la structure.

La fin de vie et la situation des plus vulnérables est une question qui concerne chacun d'entre nous. Il s'agit d'un enjeu éthique et social.

LH remercie le Pr Aubry de son aide, de son soutien depuis les prémices du projet et pour l'accompagnement dans les discussions avec les partenaires.



3- Situation sur la Maison de Vie

LH fait un point de situation sur le début d'activité de la MDV.

-> La MDV est depuis début juin dans la phase d'ouverture : le personnel a intégré la MDV le 15 juin et le première résident sera accueilli le 21 juin. La date de l'inauguration officielle n'est pas encore fixée.

4-5-6 Propositions d'évolution de l'association – Statuts – Règlement Intérieur

LH rappelle que :

- l'association doit se restructurer pour tenir compte de l'existence de la « Maison de vie » et contribuer à son bon fonctionnement. Elle doit aussi œuvrer pour la pérennisation au-delà de la phase d'expérimentation et contribuer au développement du modèle.
- sa nomination en tant que Directrice impose une passation de la Présidence de l'association Carpe Diem RCH.

Compte tenu de ces éléments, lors de l'assemblée générale du 26 mai dernier, LH a confié à Gilles Da Costa, une mission de réflexion sur les évolutions de l'association, la révision des statuts et du règlement intérieur.

Lecture détaillée et présentation des Statuts faites par GDC :

Préambule :

- Recentrer l'association sur la contribution au bon fonctionnement de la MDV,
- Œuvrer pour la pérennisation de la structure,
- Contribuer au développement du modèle,

Tout en conservant les principes éthiques des fondateurs.

Titre 1 – Constitution, Objet, Siège Social, Durée :

Le Siège Social n'est pas détaillé dans les statuts pour des raisons de souplesse de modification, il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

RAS sur les autres articles

Titre 2 - Composition – Cotisation – Adhésion

La cotisation → non indiquée pour des raisons de souplesse, elle était de 16 € auparavant elle est arrondie à 15 € afin d'être plus accessible.

Perte de la qualité de membre → le Pr Aubry indique qu'il est important de se laisser la possibilité d'exclure des adhérents qui pourraient avoir une appartenance sectaire et des intentions malveillantes envers les résidents.

RAS sur les autres articles

Titre 3 - Administration et fonctionnement

RAS

Titre 4 – Ressources de l'association - Comptabilité

Comptabilité → Une comptabilité annuelle sera présentée lors de l'Assemblée Générale elle sera claire et transparente.

RAS sur les autres articles



Titre 5 – Dissolution de l'association

RAS

Titre 5 – Règlement intérieur – Formalités administratives

RAS

Vote des nouveaux Statuts → acceptés à l'unanimité avec 34 voix

Lecture détaillée et présentation du Règlement Intérieur par GDC :

Article 1 – Composition de l'association :

La Présidente fondatrice siégera au CA.

Une carte de membre sera remise à chacun des adhérents annuellement

RAS sur les autres articles

Article 2 – Tenue des réunions, utilisation des moyens électroniques :

RAS

Article 3 – Moyen de communication au sein de l'association :

RAS

Article 4 – Conseil d'Administration :

Réunion → les convocations peuvent être transmises par courrier électronique, les membres sont tenus d'accuser réception et confirmer leur présence ou leur absence avec motif.

RAS sur les autres articles

Article 5 - Bureau :

RAS

Article 6 – Tenue des registres :

RAS



Article 7 – Assemblées Générales

Les convocations peuvent être transmises par courrier électronique 15 jours avant la tenue de l'assemblée, les membres sont tenus d'accuser réception.

RAS

Article 8 – Création de sections :

RAS

Article 9 – Apports :

RAS

Article 10 – Règles applicables aux bénévoles :

Le titre sera modifié pour remplacer « bénévoles » par « adhérents », au sein de l'association on parle d'adhérents.

Remarque collégiale → il est important de rédiger une charte des bénévoles

RAS

Article 11 – Modification du règlement intérieur :

RAS

Vote du Règlement Intérieur → accepté à l'unanimité avec 34 voix

Proposition de vote du **Conseil administration** composé de 12 membres (11 + 1 membre de droit)

Da Costa Gilles
Giraud-Telme Catherine
Hubidos Laure
Jacqueson Sabine
Kasmi Dominique
Grandjean Laetitia
Lallemand Frédéric,
Macé Bertille,
Souverain Nelly
Renaud Catherine,
Renard Jean-Baptiste,
Voide Nathalie.

Accepté à l'unanimité avec 34 voix



8 – Information sur le fonctionnement de l'association

Frédéric Lallemand, Trésorier de l'association informe que l'association a un solde créditeur de 1050 € à la Caisse d'Épargne de Franche-Comté Bourgogne, et qu'elle ne possède qu'un seul compte. Aucun mouvement en dépense n'est à signaler sur l'année 2010.

Il attire l'attention en précisant qu'il tient à la tenue d'une comptabilité claire et transparente avec une information semestrielle aux adhérents.

Présentation du budget prévisionnel 2011 :

Produits : 4 900 €

- adhérents 900 €
- dons 4 000 €

Charges : 4 600 €

- Animation diverses : 3 500 €
- Fonctionnement association : 1 100 €

Résultat : 300 €

9 – Questions diverses

Des subventions sont-elles envisageables pour l'association ?

A étudier

Par quel biais les comptes de l'association seront-ils transmis aux adhérents tous les 6 mois?

Par un bulletin d'information

Inquiétude face aux possibles affectations budgétaires dédiées à des études.

GDC précise que ce n'est pas envisageable dans l'immédiat, il faut laisser le temps à l'association de se mettre en place, mais indique qu'il sera nécessaire de passer par des phases d'études pour la duplication de la « MDV ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.

La Présidente

